

# AVIS DE COURSE

GRADE 3

## TOUR DU FINISTÈRE À LA VOILE

Du 29 juillet au 3 août  
2024

**AVIS DE COURSE****TOUR DU FINISTÈRE A LA VOILE****COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE DU FINISTÈRE****Grade 3 du 29 Juillet au 03 Août 2024****De ROSCOFF à PORT LA FORET**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Préambule****Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, de 22h à 7h.
- 1.4 - les règlements fédéraux et le règlement général de l'épreuve.
- 1.5 Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec les OSR 4.

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles après 14h00 le 27 Juillet à Roscoff.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [www.cdv29.com](http://www.cdv29.com).

**3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [www.cdv29.com](http://www.cdv29.com).
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 [DP] La veille VHF est obligatoire à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

Le TOUR DU FINISTÈRE A LA VOILE est ouvert à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie C, D, E, F, G et R de la jauge Osiris possédant un rating supérieur ou égal à 10.0 net titulaires d'une carte d'identité Osiris Valide.
    - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie IRC dont le TCC est supérieur ou égal à 0.900. Les certificats IRC à durée limitée type SER (prix réduit) seront admis. Le certificat devra être impérativement déposé auprès de l'organisateur avant le 18 Juillet 2024. Il ne sera pas admis de présentation de SER le jour d'inscription.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240.
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- L'inscription des bateaux des Osiris B, L et R1, les voiliers de la catégorie IRC «Day Boat» ou ceux possédant un TCC inférieur à 0.900 sera soumise à l'acceptation du Président du Comité.

**4.3 Documents exigibles à l'inscription :**

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

Le nombre de personnes embarquées est fixé à 3 personnes au minimum pour l'ensemble des bateaux. Le nombre d'équipiers, le nom, le n° de licence et le certificat médical de toutes les personnes embarquées pour chaque étape, devront figurer sur la liste d'équipage à remplir en ligne sur le site web. Le nombre d'équipiers embarqués pourra varier d'une étape à l'autre. Les licences temporaires sont acceptées si accompagnées d'un certificat médical.

**4.3.2 Pour le bateau :**

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

**4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [www.cdv29.com](http://www.cdv29.com) (Rubrique Tour du Finistère à la voile) jusqu'au 21/07/2024.

**4.5** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne à compter du 16/02/2024.

**4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

**4.7** Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : places limitées à 95 bateaux

**5 DROITS A PAYER**

**5.1** Les droits sont les suivants :

Longueur HT du voilier	Droits d'inscription jusqu'au 27/06/2024 à 23h59	Droits d'inscription après le 28/06/2024 à 00h
Moins de 8 m	486 €	559 €
De 8m à 8,99 m	549 €	631 €
De 9 m à 9,99 M	612 €	704 €
De 10 m à 10,99 m	675 €	776 €
De 11 m à 11,99 m	738 €	849 €
De 12 m à 12,99 m	801 €	922 €
De 13 m à 13,99 m	864 €	994 €
Plus de 14 m	947 €	1089 €

Un tarif spécial -30% pour les écoles de croisières (nous consulter)

Annulation totale ou partielle du fait du skipper :

Toute annulation du fait du contractant, avant le 27 juin 2024 ouvrira droit à un remboursement des sommes versées déduction faite d'un montant de 50 euros au titre des frais de dossier. Passé le 27 juin 2024, toute annulation n'ouvrira droit à aucun remboursement ou dédommagement. En cas d'annulation pour problème médical, envoyez un mail à [tourduf@cdv29.com](mailto:tourduf@cdv29.com)

**5.2** Un chèque de caution de 100€ sera demandé pour le prêt de cagnards et pavillons. La somme sera encaissée seulement si le matériel n'est pas restitué à l'issue de la dernière course.

**6 PUBLICITE**

**6.1** [DP] [NP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7 GROUPES DE CLASSEMENT

L'organisateur répartira les bateaux dans différents groupes de classement en équilibrant au mieux le nombre de bateaux et les écarts de rating dans chaque groupe.

Les bateaux monotypes ou half Tonner conformes à leurs règles de classe s'ils sont représentés par au minimum 5 exemplaires et s'ils possèdent le même rating Osiris ou IRC pourront former un groupe de classement en temps réel.

Les groupes de classements, les classes et les groupes définitifs des bateaux seront affichés à la clôture des inscriptions le dimanche 23 juillet 2024.

Seront établis en complément, un classement des Clubs, un classement Trophée « Tour du Finistère », un Trophée Jeunes, un Trophée Féminin.

## 8 PROGRAMME

### 8.1 Confirmation d'inscription et contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve:

Date	De	À
Samedi 27 Juillet	14h00	18h00
Dimanche 28 Juillet	09h00	18h00

### 8.2 Jours de course :

Date	Étape	Départ	Arrivée
Lundi 29 Juillet	Roscoff vers Aber Wrac'h	9h30	Après-midi
Mardi 30 Juillet	Aber Wrac'h vers Lanildut	9h30	Après-midi
Mercredi 31 Juillet	Lanildut vers Camaret	09h30	Après-midi
Jeudi 01 Août	Camaret vers Douarnenez	10h00	Après-midi
Vendredi 02 Août	Douarnenez vers Douarnenez (Construit)	11h00	Journée
Vendredi 02 Août	Douarnenez vers Port La Forêt	19h00	J+1
Samedi 02 Août	Arrivée à Port la Forêt		Matinée

**Proclamation des résultats le samedi 03 Août à Port la Forêt à partir de 16h00.**

### 8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée ci-dessus.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating> valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de samedi 27 juillet 14h00.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

## 10 LIEU

Cartes SHOM conseillées : 7150-6930-7151-7031-7146-7066-7147-7148-7172-6680-7149

## 11 LES PARCOURS

Les parcours seront côtiers ou de type aller-retour.

## 12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 13 CLASSEMENT

13.2 Une (1) course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

13.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Pour les Osiris, le CVL ne sera pas appliqué

**14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés auprès de l'organisateur.

**15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

**16 EMBLEMENTS**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

Emplacement au port :

A Morlaix gratuité du 20/07/2024 au 26/07/2024

A Roscoff gratuité du 27/07/2024 au 28/07/2024

A Port la Forêt du 03/08/2024 au 05/08/2024 - 12h

**17 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**18 PROTECTION DES DONNÉES**

**18.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**18.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

**19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**20 PRIX**

Les prix seront distribués par groupe de classement.

**22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Comité Départemental de Voile du Finistère

1 Rue de Kerbriant, 29200 Brest [tourdudf@cdv29.com](mailto:tourdudf@cdv29.com)

Information générale : Jean-Luc LE FUR 06.41.80.14.57

Information course : Eric BOURNOT 07.87.81.27.96

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>